

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1233 DECISIONS CONCERNANT LES MINISTERES

n° 1233

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

22 juin 1967

Numéro JO

n° 7 du 01/07/1967

Date du numéro

1 juillet 1967

TEXTE INTÉGRAL

Sont nommés, pour compter du 16 mai 1967, assistants d'Elevage stagiaires du Cadre territorial du Service de l'Elevage : MM. Moussa Bourale Roble, infirmier vétérinaire de 2e classe, 1er échelon, indice 270 ; Mohammad Houmad Gaba Maki, infirmier vétérinaire de 2e classe, 1* échelon, indice 270, candidats déclarés admis au concours professionnel. Sont nommés pour compter du 16 mai 1967. infirmiers vétérinaires stagiaires du Cadre territorial du Service de l'Elevage : MM. Houmed Banoita, aide-infirmier vétérinaire contractuel (catégorie E, 1^{er} échelon, indice 100); Houmad Asso Andia infirmier adjoint vétérinaire de 1^{re} classe, 3^e échelon, indice 260 ; Saleh Mohamed Saleh, infirmier adjoint vétérinaire de 2e classe, 1^{er} échelon, indice 165 ; Mohamed Ali Saïd, infirmier adjoint vétérinaire principal, 1er échelon, indice 270 ; Abhdourahman Vouésouf Gouled infirmier adjoint vétérinaire de 2^e classe, 3^e échelon, indice 200, candidats déclarés admis au concours professionnel. La rémunération indiciaire de MM. Houmad Asso Andia et Mohamed Ali Saïd, afférente à leur nouvel emploi étant inférieure à celle qu'ils percevaient jusqu'à la date de leur nomination au gradé d'infirmiers vétérinaires Stagiaires, ils percevront dans les conditions réglementaires une indemnité Compensatrice.